

COMMUNIQUE DE PRESSE N°2/2020

Rabat, le 28/01/2020

## Communiqué de presse

### L'ONSSA renforce son programme préventif contre les principales maladies animales :

- Lancement de la campagne généralisée de vaccination de rappel des bovins contre la fièvre aphteuse (sérotypes O et A)
- Lancement de la campagne préventive de vaccination généralisée des ovins contre la clavelée et la peste des petits ruminants (PPR) et des caprins contre la PPR.

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) a lancé, depuis le 17 janvier 2020, la campagne de vaccination de rappel pour les bovins contre la fièvre aphteuse (FA) associée à l'opération d'identification des bovins non identifiés sur tout le territoire national.

Parallèlement, l'Office a lancé une campagne préventive de vaccination généralisée du cheptel ovin contre la clavelée et la peste des petits ruminants (PPR) et du cheptel caprin contre la PPR.

Ces campagnes interviennent dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'ONSSA pour la lutte contre les maladies animales contagieuses. Elles visent principalement le renforcement de l'immunité du cheptel national vis-à-vis de ces trois maladies animales (la fièvre aphteuse, la clavelée, et la peste des petits ruminants) qui ne sont pas transmissibles à l'homme.

Ces campagnes sont réalisées gratuitement par l'ONSSA au profit des éleveurs par les services vétérinaires provinciaux de l'Office et les vétérinaires sanitaires mandatés.

Il est à noter que l'ONSSA a réalisé en 2019 deux campagnes généralisées de vaccination des bovins contre la FA, qui ont été soldées par la vaccination de 2,97 millions de têtes bovines durant la première campagne et la vaccination de 2,6 millions pendant la campagne de rappel. Aussi, plus de 27,5 millions de têtes ovines et caprines ont été vaccinées contre ladite maladie, soit presque la totalité du cheptel national.

Par ailleurs, il est à signaler que la situation sanitaire du cheptel national est satisfaisante et la surveillance sanitaire est assurée sur l'ensemble du territoire national par les services vétérinaires de l'ONSSA en collaboration avec les vétérinaires sanitaires privés.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'État les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.



[communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)



+212673997838 / +212537676554



@Onssamaroc



@Onssacom